des neuf dixièmes les peines prononcées et a accordé à toutes les prévenues le bénéfice de la loi de sursis.

Il y a trois jours à peine, cette même Chambre condamnait à six et à quatre mois de prison des délinquants poursuivis à l'occasion de la fermeture de l'établissement congréganiste de Camonil; d'autres délinquants coupables absolument des mêmes faits passaient devant la première Chambre civile jugeant en flagrant délit et n'étaient condamnés qu'à quarante-huit heures de prison avec sursis.

A cette Chambre correctionnelle, pour empêcher un juge suppléant, suspect de tiédeur, de siéger, on télégraphia en toute hâte au vice-président en congé de rentrer sur l'heure. C'est enfin à cette Chambre qu'on a vu un jeune substitut invectiver les défenseurs, les accuser sans provocation de faire de la réclame; tous les avocats présents à la barre durent se retirer, et depuis, les avocats de Rodez, soucieux de leur dignité professionnelle, refusent de plaider devant cette Chambre.

SÉNAT

Un professeur du lycée de Valenciennes, M. Dimier, ayant pensé qu'il lui était permis d'agir en galant homme tout en restant dans l'Université, un ministre du Commerce, M. Trouillot, qui s'est trouvé le grand maître de l'Université par intérim pendant quelques jours, lui a montré que le devoir d'un professeur est de n'avoir d'autres sentiments et d'autre politesse que les sentiments et la politesse des maîtres du jour.

Et M. Dimier en allant, fidèle à l'amitié, offrir ses respects aux religieux Maristes qu'on expulsait, a fait frémir d'indignation M. Trouillot qui l'a suspendu de ses fonctions.

M. de Lamarzelle a interpellé à ce sujet le ministre de l'Instruction publique, revenu de son voyage en Grèce. Il a éloquemment vengé les membres de l'Université qu'un Cabinet jacobin veut asservir, et il a flétri les tristes procédés d'un gouvernement tyrannique.

M. de Chamaillard souligne la différence de conduite de nos majoritards entre hier et aujourd'hui.

— Hier, dit-il, dans l'opposition ils disaient : « Le fonctionnaire appartient à l'Etat rien que par sa fonction. Il a le droit de combattre le gouvernement. » Aujourd'hui, ils soutiennent exactement le contraire.

M. Le Provost de Launay appuie vigoureusement la démonstration.

M. Chaumié, bien entendu, a pris parti pour son collègue Trouillot, et il l'a couvert. Il a assuré M. de Lamarzelle que chacun pouvait pratiquer sa religion et rester fidèle à l'amitié, mais qu'il fallait, avant tout, ne pas déplaire aux ministres. Donc, il est permis dans l'Université d'être catholique, et de voir qui l'on veut, mais il est défendu de rendre des visites qui ne sont pas du goût des ministres sous peine de perdre sa situation. Belle logique ministérielle! Le Sénat accepte ces nouvelles doctrines et, dans un ordre du jour de confiance, exprime le désir de voir le ministère jacobin et révolutionnaire exiger avec fermeté des fonctionnaires le respect des constitutions, etc..... S'il trouve qu'il n'est pas déjà assez ferme, que lui faut-il donc?

Les sénateurs, contents de leur équipée, s'en furent se promener sous les ombrages du jardin du Luxembourg, et, devant des fauteuils vides, reprit la discussion de la loi de deux ans. La présence de beaucoup n'est d'ailleurs pas nécessaire, puisqu'il suffit de quelques-uns pour déposer 100 ou 150 votes dans l'urne du scrutin.

M. Pichon émet une excellente proposition. Il demande que nul ne puisse se prévaloir de ses fonctions pour se dispenser de rejoindre son corps au cas de mobilisation. Il est bien évident que l'impôt du sang doit être égal pour tous.

Mais la majorité aime mieux sacrifier l'égalité que les sous-préfets.

Sans débats importants, on a adopté les articles 30 à 38.

Il y a encore une cinquantaine d'articles à voter. On s'y emploiera mardi et les jours suivants.

L. B.

ECHOS DU SENAT

LES CONGRÉGATIONS

La Commission des Congrégations, réunie sous la présidence de M. Clemenceau, a commencé, hier, l'examen de la demande en autorisation formulée par la Congrégation des Frères de Saint-Jean de Dieu.

C'est M. Milliès-Lacroix, rapporteur, qui lui a fait l'exposé de la situation.

La Commission a accueilli favorablement la demande d'autorisation.

LE SIÈGE DE M. CLAMAGERAN

Ce siège devenu vacant par suite de la mort de M. Clamageran, sénateur inamovible, sera attribué par voie de tirage au sort à l'un des départements suivants : Aude, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nord, Seine et Seine-Inférieure.

LES ÉLECTIONS DE DEMAIN

Quatre élections législatives auront lieu demain, dans l'arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes), dans l'arrondissement d'Aurillac (Cantal), dans la 2e circonscription de Montbrison et dans la 4e circonscription de Saint-Etienne (Loire).

A Forcalquier, on procédera à un second tour de scrutin. Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient réparties entre sept candidats de la façon suivante: MM. Sicard, progressiste, 2 778; Isoard, socialiste, 1 202; Esmieu, radical, 1 169; Martinez, radical, 900; Arnaud, radical, 625; Pélissier, radical, 462; André, radical, 215.

Il ne reste plus en présence que MM. Sicard et Isoard.

A Aurillac, il s'agit de remplacer M. Adrien Bastid, républicain ministériel, décédé. Deux candidats briguent sa succession : son frère, M. Henri Bastid, juge d'instruction au tribunal de la Seine, et M. Justin Rigal, avocat, qui se présente avec le programme radical. M. Henri Bastid, qui appartient à une vieille famille républicaine, est un libéral; c'est pourquoi les ministériels ont suscité la candidature de M. Justin Rigal.

Dans la 2e circonscription de Montbrison, il s'agit de remplacer M. Daniel Dorian, républicain, décédé.

Cinq candidats ont fait leur déclaration : MM. Merlet, républicain : Jean Lépine, radical; Robert Ory, Raymond Philippe.

On sait que M. Lépine, préfet de police, d'abord candidat, a retiré sa candidature.

Dans la 4e circonscription de Saint-Etienne, l'élection de demain a lieu par suite de l'invalidation de M. Claudinon, progressiste.

M. Claudinon se représente et retrouve son concurrent de 1902, M. Souhet, socialiste.

LES INCIDENTS MILITAIRES

Au 3e dragons

La campagne de délation des Loges nantaises contre certains officiers continue à porter ses fruits, grâce à la servile complaisance du ministre André.

Aujourd'hui, nous apprenons le déplacement de trois officiers du 3e dragons :

M. le lieutenant de Burgat est envoyé au 18e dragons, à Lure;

M. le lieutenant Bayard de la Vingtrie au 12e dragons, à Tunis;

M. le lieutenant Dumarcet, au 14e dragons, à Sedan.

Ces officiers emportent l'estime et la sympathie de tous les honnêtes gens.

Le lieutenant Portier

Le rapport du commissaire rapporteur avec les conclusions du commissaire du gouvernement est arrivé au quartier général du 11e corps, en même temps que le dossier de l'affaire Portier. Le tout a été aussitôt expédié au général Grisot, qui en ce moment prend part à un voyage d'état-major d'armée entre Limoges et Brive. On sait que c'est le général commandant le corps d'armée qui, sur l'étude de ce dossier, statuera souverainement sur la question de mise en jugement. La décision du général Grisot ne peut, en tout état de cause, être connue officiellement avant mardi prochain.

UNE RÉFORME SCOLAIRE

Nous lisons dans la *Croix Meusienne* :

Nos lecteurs savent que la prière avait été conservée dans la plupart des écoles publiques des départements de l'Est. Depuis le 1er mai dernier, la prière est officiellement supprimée, et les instituteurs et institutrices ont, en outre, reçu l'injonction de ne plus conduire leurs élèves à l'église.

C'est à la suite des incessantes sommations adressées à M. Chaumié par les prêtres défroqués qui dirigent certain journal — dont le titre ne saurait figurer ici, — c'est à la suite, disons-nous, de ces audacieuses mises en demeure que M. Chaumié a pris la mesure que nous signalons.

Les lettres qui nous arrivent nous décrivent l'émotion des parents et le mécontentement des maîtres. Beaucoup d'instituteurs sont allés s'excuser auprès des familles et même auprès des curés.

Combes aurait-il trouvé le moyen d'exaspérer une nouvelle catégorie d'électeurs? Plusieurs familles refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles ainsi réformées.

Avec la prière, c'est le crucifix qui est condamné : il doit disparaître de l'école comme un intrus, malgré la volonté des familles, malgré les vœux des Conseils municipaux.

Il est temps de montrer que nous avons encore un peu de sang dans les veines!

Partout où le crucifix sera enlevé de l'école, contrairement au désir de la population, il faut qu'une manifestation s'organise pour lui rendre une place d'honneur.

Nous sommes à l'entière disposition de nos amis pour les aider : qu'on nous avertisse, et nous nous rendrons immédiatement là où on nous appellera, pour parler et agir.

MONSTRUOSITÉS FISCALES

Le fisc a fait saisir, à la gare d'Epernay, le wagon de déménagement des Sœurs de Sainte-Chrétienne expulsées. Sous quel prétexte? Sous prétexte que les exilées n'avaient pas payé leurs contributions pour toute l'année 1903.

En effet, les chères Sœurs, mises hors la loi fin mai, croyaient être en règle avec le fisc en acquittant les douzièmes échus à cette date.

Elles raisonnaient d'après le bon sens et l'équité. Elles payaient tant qu'elles étaient citoyennes françaises et qu'elles jouissaient des droits garantis par la Constitution. Du moment où ces droits leur étaient retirés par l'Etat, elles retiraient à l'Etat leur quote-part d'impôts.

Mais ni le bon sens, ni l'équité n'ont cours sous la tyrannie de Combes. Et, tandis que le ministère de l'Intérieur cesse de considérer les Sœurs comme citoyennes, le ministère des Finances persiste à les considérer comme contribuables; il agit en conséquence.

Ses victimes ont dû passer par les exigences du fisc, comme un voyageur saisi au coin d'un bois par des apaches doit passer par les exigences de ces souteneurs du régime actuel.

Bref, Combes dit aux religieux : « Partez, vous n'êtes plus citoyens ! » Mais Rouvier leur dit : « Payez, vous êtes toujours contribuables ! » L'un dit : « Tue ! » L'autre dit : « Assomme ! »

Cela présage de beaux jours aux particuliers, quand leur tour viendra.

LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES DE FEMMES

Voici la liste des 81 projets relatifs aux demandes en autorisation formées par 81 Congrégations enseignantes de femmes :

1. — Ursulines à Montluçon (Allier).
2. — — à Nice (Alpes-Maritimes).
3. — — à Maîche (Doubs).
4. — — à Montpellier (Hérault).
5. — — à Charlieu (Loire).
6. — — à Rive-de-Gier (Rhône).
7. — — à Villefranche (Rhône).
8. — Dominicaines à Bordeaux (Gironde).
9. — — à Epernay (Marne).
10. — — du Sacré-Cœur à Hardinghem (Pas-de-Calais).
11. — — à Neuilly-s.-Seine (Seine).
12. — — du T.-S.-Rosaire à Sèvres (Seine-et-Oise).
13. — — à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
14. — Chanoinesses régulières de Saint-Augustin à Gray (Haute-Saône).
15. — Chanoinesses régulières de Saint-Augustin à Epinal (Vosges).
16. — Sacré-Cœur à Colombier (Loire).
17. — — à Tarentaise (Loire).
18. — Saints-Cœurs de Jésus et de Marie au Puy (Haute-Loire).
19. — Jésus-Marie à Remiremont (Vosges).
20. — Notre-Dame des Victoires à Voiron (Isère).
21. — Trinitaires à la Trinité-Porhoët (Morbihan).
22. — Verbe incarné à Sancerre (Cher).
23. — Visitation Sainte-Marie à Bordeaux (Gironde).
24. — Visitation Sainte-Marie à Saint-Etienne (Loire).
25. — Visitation Sainte-Marie à Lyon (Rhône).
26. — Visitation Sainte-Marie à Avignon (Vaucluse).
27. — Visitation Sainte-Marie à Grasse (Alpes-Maritimes).
28. — Clarisses à Lille (Nord).
29. — Clarisses à Roubaix (Nord).
30. — Sainte-Elisabeth de Lyon (Rhône).
31. — Sœurs Unies de Marvejols (Lozère).
32. — Sœurs unies de Saint-Gervais à Mende (Lozère).
33. — Union de Lunet (Aveyron).
34. — — Saint-Geniès-d'Olt (Aveyron).
35. — — Naves d'Aubrac (Aveyron).
36. — — Saint-Pierre-de-Bessuéjouls (Aveyron).
37. — — Auzits (Aveyron).
38. — — Bozouls (Aveyron).
39. — — Lavernhe (Aveyron).
40. — — de Saint-Parthem, à Saint-Parthem (Aveyron).
41. — — de Saint-François, de Saint-Martin de Lenne (Aveyron).
42. — — Saint-Cyprien (Aveyron).
43. — Croix de Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).
44. — — de Chavanod (Haute-Savoie).
45. — — de Lambezellec (Finistère).
46. — — de Jésus-de-Groissiat (Ain).
47. — Sainte-Croix de Saint-Germain-de-Laprade (Loire).
48. — Saint-Joseph de Sainte-Foi-de-Peyrolières (Haute-Garonne).
49. — Saint-Joseph à Lens (Pas-de-Calais).
50. — — de Marcillac (Aveyron).
51. — — de Villecomtal (Aveyron).
52. — Saint-Cœur de Marie de Fiancey (Drôme).
53. — Sacré-Cœur de Bessat (Loire).
54. — Instruction du Sacré-Cœur de Montlieu (Charente-Inférieure).
55. — Instruction du Sacré-Cœur de Notre-Dame-d'Eygurande (Corrèze).
56. — Dominicaines de Cette (Hérault).
57. — — de Bonnay (Saône-et-Loire).
58. — Doctrine chrétienne de Meyrueis (Lozère).
59. — Minimes de la Doctrine chrétienne à Cailhes (Hérault).
60. — Notre-Dame à Châtillon-sous-Bagneux (Seine).
61. — Notre-Dame du Rosaire de Monteils (Aveyron).
62. — Notre-Dame des Victoires, à Lyon (Rhône).
63. — Immaculée-Conception de Ruffieux (Savoie).
64. — Immaculée-Conception, à Sauvagnon (Basses-Pyrénées).
65. — Carmélites de Saint-Georges-l'Agricol (Haute-Loire).
66. — Consolatrices du Cœur de Jésus, à Lille (Nord).
67. — Ursulines à Montmartin (Doubs).
68. — Verbe incarné, à Belmont (Loire).
69. — — à Limoges (Haute-Vienne).
70. — Visitation Sainte-Marie, à Rennes (Ille-Vilaine).
71. — Sainte-Marthe, à Dommartin (Ain).
72. — Saint-Nom de Jésus, à La Ciotat (Bouches-du-Rhône).
73. — Saints-Noms de Jésus et de Marie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
74. — Sainte-Enfance, à Lavalla (Loire).
75. — Saint-Dominique, à Gramond (Aveyron).
76. — — à Saint-Jean-de-Pourcharesse (Ardèche).
77. — Présentation de Marie, à Châtel (Jura).
78. — Retraite chrétienne, à Aix (Bouches-du-Rhône.)
79. — Oblates de Saint-François de Sales (Voir *Officiel* du 23 décembre 1901.)
80. — Tiers-Ordre des Servites de Marie, à Cuves (Haute-Marne.)
81. — Trinitaires, à Ducey (Manche.)

Le gouvernement, comme nous l'avons dit, conclut au refus de l'autorisation.

LES FEMMES FRAPPÉES

Au sujet du projet de loi concernant les Congrégations enseignantes de femmes, M. Gaston Calmette écrit dans le *Figaro* :

Les religieuses de France, qu'une popularité véritable et légitime semblait défendre contre les violences du pouvoir, vont donc être prises par l'épaule, elles aussi, et jetées hors du pays comme des coupables.

Ces légions de femmes incomparables, animées de l'esprit le plus sublime du sacrifice et de la miséricorde, qui se vouaient avec une inépuisable tendresse à l'enseignement des pauvres dans chaque commune; ces braves Sœurs aux grandes cornettes blanches qui se tenaient si sagement éloignées de toutes nos luttes politiques, qui ne troublaient les convictions de personne, et passaient dans nos villages, déplaçant à peine un peu de silence comme les cygnes déplacent à peine un peu d'eau, toutes vont être chassées : ce jour-là, tandis que triompheront quelques parieurs d'estaminet, vous n'empêcherez pas, dans bien des maisons effrayées, les enfants qu'elles élevaient et les mères qu'elles secondaient, de s'imaginer que le bonheur part avec elles.

C'est la guerre religieuse et le trouble des consciences qui s'accentuent dans le pays.

C'est donc une mauvaise action en même temps qu'une faute.

Quant au péril que cette chose odieuse nous prépare, il est d'ordre financier et n'est même plus discuté. Mais nos grands réformateurs radico-socialistes font bon marché de la question d'argent!

Pour le traitement annuel de 90 francs que reçoit chacune de ces religieuses, on serait en peine de trouver des républicains aussi dévoués que laïques pour les remplacer. Aussi, comme l'indiquait l'autre jour à nos lecteurs M. Denys Cochin, c'est au minimum 100 millions d'impôts nouveaux dont il faudra grever, l'an prochain, les infortunés contribuables. Ou bien, le ministère ne remplacera pas les écoles qu'il va fermer, et les fils dégénérés de la Révolution de 89 prouveront au monde stupéfait qu'ils aiment mieux l'ignorance qu'une instruction éclairée par les lumières de la foi.

Il avait décidément raison, dans son étude sur la France, l'Anglais Bodley, que révoltait l'insolent mensonge qu'on étale sur les murs « Liberté, Egalité, Fraternité », quand il traduisait cette devise ainsi : « Tout permettre à ceux qui sont les maîtres, et tout refuser aux autres parce qu'ils pensent différemment. »

Association catholique de la Jeunesse française

Une journée de conférences

Pour répondre à la campagne antireligieuse de la Libre Pensée, l'Association catholique de la Jeunesse française organise, ce soir et demain, dans un grand nombre de villes de France, des meetings et conférences sur les « Mensonges de l'anticléricalisme ».

D'après les renseignements qui nous sont parvenus, des réunions auront lieu notamment à :

Angers. — P. Normand d'Authon, président de la Jeunesse catholique de l'Ouest.
Audincourt. — G. Lacoin, du Comité général de l'Association.
Baccarat. — Comité de la Jeunesse lorraine.
Baume-les-Dames. — G. Lacoin.
Besançon. — Zamanski et Lacoin, du Comité général.
Boulogne-sur-Mer. — Piot, du Comité général.
Charleville. — Petitfils, Clovis et Périn, de la J. C. des Ardennes.
Châteauroux. — Joseph Denais, du Comité général.
Couhé-Verac. — Couturier, président de la J. C. du Poitou.
Couhé. — Grellier-Pougeard, de la J. C. du Poitou.
Dijon. — H. Reverdy, président d'honneur de l'association et Bougeraud, de la J. C. de Dijon.
Epinay-sur-Seine. — Mouly, secrétaire de l'A. L. P.
Flammerans. — Jehan Poisot, de la J. C. de Dijon.
Genlis. — Chanay, de la J. C. de Dijon.
Grenoble. — Magnin, de la J. C. de Grenoble.
Luneville. — Comité de la Jeunesse lorraine.
Malakoff. — Dubreuil-Chambardel, du Comité général.
Malzéville. — Jeunesse lorraine.
Marnay. — Couturier, de la J. C. du Poitou.
Mercueil. — Reverdy, Belorgey, Bichot et Amiot, de la J. C. de Dijon.
Montluçon. — J. Gellé, du Comité général.
Nancy. — Jeunesse lorraine (trois conférences).
Paris. — Henri Bazire, président de l'association.
Pont-à-Mousson. — Jeunesse lorraine.
Pontarlier. — Zamanski, du Comité général.
Pont-Saint-Vincent. — Jeunesse lorraine.
Provins. — Barnicaud, du Comité général.
Richelieu. — Louis Rollin, du Comité général.
Saumur. — Louis Rollin et Poisson, de la J. C. de Saumur.
Thonon. — Bergoënd, président de la J. C. de la Haute-Savoie.
Trélazé. — René Couteau, du Comité régional de l'Ouest.
Zarville. — Jeunesse lorraine.
Tourcoing. — G. Piot, du Comité général.

Déjà, cette semaine, des conférences ont été faites sur les « Mensonges de l'anticléricalisme », par les organisations locales de la Jeunesse catholique du Morbihan, de la Vendée et de la Marne, à *Hennebont, Auray, la Chataigneraie, Vitry-le-François*, etc. D'autres réunions vont suivre dans plusieurs grandes villes.

L'« ACTION LIBÉRALE POPULAIRE »

MANIFESTATIONS DU DIMANCHE 7 JUIN

L'A. L. P. poursuit son active campagne de propagande.

Réunions annoncées pour le 7 juin :

A Châlons-sur-Marne, MM. Jacques Piou et Xavier Reille, député, donneront au cirque une grande conférence suivie d'un banquet populaire de 500 couverts.

A Montbard (Côte-d'Or) et à Corbigny (Nièvre) MM. Salvetti et Chambon, prendront la parole au nom du Comité directeur.

A Toulouse, meeting organisé par le Comité de la Haute-Garonne.

A Douarnenez et à Pont-Croix (Finistère) auront lieu deux réunions dans lesquelles parlera M. Ernest Lamy, député du Morbihan, membre du groupe parlementaire l'A. L. P.

Contre la liberté d'enseignement

A ISSOIRE

« Faisiez-vous la même cuisine? »

Le tribunal correctionnel d'Issoire a condamné, hier, à des amendes variant de 25 à 100 francs, M. Salveton, propriétaire d'école à Nonette; Mlle Grange, institutrice laïque; la supérieure des Sœurs de Chamalières et une Sœur garde-malade.

Les prévenus étaient inculpés d'ouverture d'une école congréganiste.

Il est à noter que Mlle Grange, si elle a fait ses études chez les Sœurs, n'a jamais été religieuse.

La prévention soutenait que, néanmoins, il y avait eu entente entre les inculpées, parce qu'elles demeuraient dans le même immeuble — la maison de M. Salveton — et que la Sœur garde-malade préparait les repas de Mlle Grange! Elle affirmait aussi, d'après le procès-verbal du commissaire de police, que Mlle Grange avait reconnu avoir été « envoyée » à Nonette par la supérieure des Sœurs de Chamalières. Et il a fallu que le commissaire avouât en pleine audience avoir ajouté au procès-verbal cet aveu prétendu de Mlle Grange!

C'était l'effondrement de la prévention.

Pour essayer de motiver un jugement de condamnation, le président a dû se ridiculiser en posant à la Sœur garde-malade les deux questions suivantes :

— Faisiez-vous la même cuisine pour vous et pour Mlle Grange?

— Vous promeniez-vous avec Mlle Grange le dimanche?

A SAINT-FLOUR

Hier, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Saint-Flour, sous l'inculpation d'infraction à la loi sur les associations :

1° M. Lausalle, 55 ans, ancien Clerc de Saint-Viateur, directeur de l'école libre de Paulhac, sécularisé depuis le mois d'avril dernier;

2° M. l'abbé Marly, curé de Rezentières, propriétaire de l'école de Paulhac;

3° M. Bonnel, 66 ans, ancien Clerc de Saint-Viateur, directeur de l'école libre d'Oradour, sécularisé depuis trois mois;

4° Enfin, M. l'abbé Alheinc, curé doyen d'Allanche, propriétaire de l'école d'Oradour.

Les prévenus ont été éloquemment défendus par Mes Chadel et Richard.

L'affaire a été mise en délibéré.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Dans les Bouches-du-Rhône

Marseille, 6 juin. — A la suite d'instructions précises émanant du ministère de l'Intérieur, le préfet des Bouches-du-Rhône, M. Mastier, va faire procéder, dans la huitaine, à l'expulsion des Sœurs résidant dans les divers établissements de notre département.

On croit que leur expulsion donnera lieu à de vifs incidents.

LES FÊTES DE RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 6 juin. — Les délégués français arrivent aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, venant de Moscou.

Pendant leur visite à la galerie Pretiakoff, à Moscou, les honneurs ont été faits par un représentant de la ville et par le représentant du musée.

Dunkerque, 6 juin. — De notre correspondant particulier :

M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, est de retour de Saint-Pétersbourg. Mme Dumont, plusieurs amis intimes, les trois adjoints et les présidents de Sociétés militaires l'attendaient à la gare, à l'express de 9 h. 25. Des bouquets lui ont été offerts.

M. Dumont est enchanté de son voyage. Renonçant à l'excursion de Moscou où il était invité et croyant sa présence nécessaire à Dunkerque, le maire est rentré en France avec son collègue de Versailles.

La délégation du Conseil municipal de Paris et les maires de France ont été merveilleusement accueillis à la séance solennelle de la *Douma* (Hôtel de Ville).

M. Dumont a pris, après M. Deville, la parole au nom des maires de Brest, Cherbourg, Compiègne et Versailles.

Le lendemain, ces Messieurs assistaient au grand banquet de 1 200 couverts dans la salle du corps des Cadets.

Ils ont assisté à l'inauguration du magnifique pont Troisky, sur la Néva, aux régates sur la Newska, au gala du théâtre Marie.

Ils furent reçus par M. de Plehve, ministre de l'Intérieur, et par l'empereur et l'impératrice à la résidence de Tsarkoïé-Selo. Les souverains leur causèrent longuement, avec amabilité et simplicité; l'empereur mentionna tout particulièrement le bel accueil que lui réserva Dunkerque en septembre 1901.

Les maires de France, accompagnés de Mme Bompard, femme de notre ambassadeur, ont été l'objet d'une réception touchante à l'hôpital français si bien tenu par les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.

M. COMBES A SAINTES

La Rochelle. — M. Combes a accepté en principe l'invitation de venir présider un concours agricole qui aura lieu, le 5 juillet prochain, à Saintes.

M. MOUGEOT A CHAUMONT

Chaumont, 6 juin. — Le ministre de l'Agriculture est arrivé à midi 18 à Chaumont où il a été reçu par les autorités.

M. Mougeot est accompagné par MM. Bizot de Fonteny, Darbot, sénateurs de la Haute-Marne; Daubrée, directeur général des forêts; Vassillière, directeur de l'agriculture; Dabat, directeur de l'hydraulique agricole; Geoffroy, directeur du personnel au ministère de la Justice.

La ville est pavoisée.

Le cortège se forme et se rend ensuite à la préfecture pour les réceptions officielles.

ÉVANGILE

du dimanche de la Sainte Trinité

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

(S. Matth., c. XXVIII.)

CROIX

Nos amis défunts!

M. Adrien Milhorgne, à Croissy (Seine-et-Oise), à 16 ans. — A Nîmes, Mme Elie Mazel, femme du docteur, brusquement enlevée à 65 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!

(300 jours d'indulgence)

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche, 7 juin, 1er DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE. FÊTE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ. — L. 8, SAINT MÉDARD et SAINT GILDARD, *évêques et confesseurs*. — M. 9, SAINT GERMAIN, *évêque et confesseur*. — M. 10, SAINT LANDRI, *évêque et confesseur*. — J. 11, LA FÊTE-DIEU. — V. 12, SAINT JEAN DE SAHAGUN ou S. FACUNDO, *confesseur*. — S. 13, SAINT ANTOINE DE PADOUE, *confesseur*. — D. 14, IIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE, SAINT BASILE LE GRAND, *évêque, confesseur et docteur*. Solennité de la Fête-Dieu. Procession du Très Saint-Sacrement.

ECHOS RELIGIEUX

La dévotion à la Sainte-Face à la cathédrale de Tours

A la suite de l'apposition des scellés sur l'oratoire de la Sainte-Face, Mgr l'archevêque de Tours, d'accord avec les vénérables membres de son Chapitre, a décidé qu'une chapelle de la métropole serait affectée au culte de la Sainte Image.

Les prêtres du diocèse auxquels était et reste confiée la garde de la maison de M. Dupont ont eu leur premier exercice dans cette chapelle le dimanche de la Pentecôte.

Les correspondances doivent toujours être adressées à M. le chanoine Laville, directeur de l'œuvre, rue Bernard-Palissy, 8, Tours.

JE VEUX COMMENCER

Une dépositaire de journaux nous écrit :

Depuis quelque temps, il me venait une idée: celle de faire distribuer la *Croix* dans ma localité, idée qui prenait chaque jour plus de consistance.

Enfin, après avoir réfléchi, car il y a bien des choses à voir, ayant déjà trois ou quatre distributions de journaux, dont deux quotidiens, j'ai pris la résolution de lancer le service de la *Croix*. A cet effet, je me suis assuré un bon distributeur.

Je veux commencer dès dimanche prochain, par la distribution de 60 numéros de la *Croix*. Si cela ne suffit pas, je vous préviendrai : mais il me semble qu'il vaut mieux commencer modestement.

ŒUVRES DE MER

Une légère erreur s'est glissée dans la note publiée hier :

Le *Saint-Pierre* a fait une croisière de *19* jours et non pas de *10*, avant de rentrer à Saint-Pierre.

L'ŒUVRE DES SAINES VACANCES

Elles apparaissent enfin à l'horizon, ces chères vacances, et, du fond de notre vie enfiévrée de Paris, nous les saluons avec enthousiasme! C'est le moment de rappeler aux familles de condition modeste qu'une œuvre superbe existe, permettant pour presque rien aux écoliers et aux apprentis de passer huit, quatorze ou vingt jours au bord de la mer, à la plage d'or de Saint-Laurent, près Bayeux. La pension est de 1 fr. 70 par jour; le voyage 15 francs, et il y a un automobile! 1 fr. 70 par jour, quel rêve! Combien de pauvres petits Parisiens profiteraient de cette aubaine s'ils la connaissaient!. Pour tous renseignements sur les séries de départs qui s'échelonnent du 28 juillet au 26 août, se hâter d'écrire au sympathique président, M. Henri de Lassuchette, 371, rue de Vaugirard, qui est le père et la mère de ses chers patronnés; mais se dépêcher, car le nombre des places est, hélas! fatalement limité!.

SOUSCRIPTION DES ORPHELINS DE LA MER

Paroisse de Sauzon, 15 fr. — Paroisse de Pleubian, 31 fr. — M. l'archiprêtre de Guingamp, 10 fr. — M. Paul Bruno, à M., 10 fr.

Adresser les souscriptions à M. le président des Orphelins de la mer, 22, Cours la Reine, Paris, VIIIe, ou aux membres des Comités de dames, à Paris, à Lyon, à Brest, à Rochefort, à Cherbourg et à Toulon.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 7 JUIN

Le Beurle, roman de JEAN BLAVE, avec 3 illustrations de TEMPESTINI. — Parti pour Quillebœuf, nouvelle de EDWARD MOUTIER. — Les rhus, nouvelle de ERNEST LAUT. — Poignée d'histoires. — Travaux de dames. MME MARGUERITE DE SAINT-GENÈS. — Jeux d'esprit, par FÉLIX JEAN. — Et ils le suivaient, d'après le tableau de J.-R. WEBLE.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Nous prions instamment les abonnés de vouloir bien joindre à toute demande de changement d'adresse ou de renouvellement d'abonnement une des dernières bandes du journal. Pour le changement d'adresse, joindre 0 fr. 40, frais d'impression de la nouvelle bande.

Le secret du docteur

— Oui, répondit Cecilia, je l'ai vue, il y a une demi-heure, dormant d'un profond sommeil. Ses petites joues étaient comme deux boutons de rose, et sa main, qui sortait de la couverture, ressemblait à une fleur blanche à demi ouverte. Autour de ses lèvres errait un heureux sourire, elle faisait sans doute un rêve charmant. J'ai embrassé son joli front blanc, en disant tout bas :

— Merci, ma petite Nance, je te suis bien reconnaissante de n'être pas partie pour le pays des anges.

— Vous avez de jolies et poétiques pensées, Cecilia, mais ne vous appesantissez pas sur toutes ces choses. Votre esprit a besoin de distractions. Dites-vous bien que bébé n'est qu'un ange de la terre, une petite mortelle qui, avec des soins, aura sans doute une longue vie, et ne pensez plus au risque qu'elle a couru d'aller rejoindre les anges du ciel... Et maintenant, allons-nous continuer la lecture que nous avons commencée?

— Non, Laurie, il faut que je vous parle à cœur ouvert.

— Eh bien, mon amour, je suis ici pour qu'on me parle.

— Ce soir, je ne me sens pas faible et impressionnable du tout, mais il faut que je sache la vérité.

— Je ne vous cache jamais rien de la vérité, Cecilia, lui dit son mari d'une voix grave.

— Merci, Laurence, je le sais, et cette assurance me donne le repos et la tranquillité d'esprit. Voici ma question : Pourquoi m'avez-vous demandé ce qui a causé la mort de mes parents, alors que bébé était si mal?

— Parce que je voulais être renseigné par mon diagnostic sur toutes les causes d'atavisme et d'hérédité qui peuvent influer sur son tempérament.

— Cela ne vous a servi à rien, puisqu'elle fait ses dents et que là était simplement la cause du mal.

— C'est vrai, mes craintes n'étaient pas justifiées. Ce que je redoutais ne s'est pas réalisé.

— Et vous n'avez plus d'appréhension, maintenant, n'est-il pas vrai?

— Non, pas à présent. Bébé va bientôt recommencer à jouir de la vigoureuse santé qu'elle avait avant cette crise.

— Alors, vous ne pensez pas, insista Cecilia qu'elle ait hérité de quelque mal, lui venant de ma mère?

Digby s'agita avec malaise dans son fauteuil.

— Laurence, je serai aussi brave que vous puissiez le désirer, mais il faut que je sache la vérité.

— Il faut que vous sachiez! s'écria Digby. Ainsi sont les femmes! tenaces, déraisonnables, poussant tout à l'extrême ! Vous savez que chaque pas vous rapproche du supplice et, cependant, vous continuez sans broncher.... Laissez-moi me lever, Cecilia, ajouta-t-il, car elle lui avait posé les mains sur les genoux.

Il se tint debout devant elle. Elle resta dans la même position, à demi agenouillée les yeux levés sur lui. Il parla et ses paroles, prononcées lentement, lui tombèrent sur le cœur avec toute la cruauté d'un décret inexorable :

— Cecilia, notre enfant a certainement hérité de cette semence de mort qui a conduit votre mère à la tombe quand elle était encore jeune.

— Cette semence de mort! répéta Cecilia comme dans un rêve, ne comprenant pas très bien les paroles de son mari.

— Oui, cette semence de mort, reprit Digby, ce germe fatal qui se montre de mille manières différentes. Votre mère est morte d'une maladie de poitrine, la tuberculose se révèle sous une foule d'aspects; le cerveau même peut en être affecté; c'est le plus grand des fléaux qui affligent la race humaine. Si une cure pouvait être trouvée! une cure certaine et radicale! Celui qui la découvrirait serait le plus grand bienfaiteur de l'humanité. Quand l'arme pour terrasser le monstre aura été inventée, continua Digby avec une véhémente émotion, les larmes que versent les femmes diminueront de moitié... Le XXe siècle de notre ère verra certainement cette découverte qui sera à jamais bénie!

— Oui, répliqua Cecilia avec enthousiasme, et on ne rencontrera plus dans le monde, des mères qui ressentent la douleur poignante que j'éprouve en ce moment. Mais, cette inestimable découverte n'est pas encore faite, Laurence!... Mon Dieu, que vous êtes pâle et agité! Votre main tremble, votre main si ferme et si forte; et vos yeux sont comme embrasés par un feu intérieur! Laurence! Laurence! Qu'est-ce qu'il y a? Vous savez quelque chose! Avez-vous découvert le remède béni?

— Je vous le dirai tout à l'heure. Soyez calme. Il n'y a rien, hélas! de quoi vous rendre très joyeuse dans la communication que j'ai à vous faire. Je désire d'abord vous parler de notre petite fille. Elle a eu une attaque cérébrale la nuit dernière. Ces attaques sont dues, soit aux dents, soit à une inflammation partielle du cerveau, inflammation à laquelle sont plus particulièrement sujets les enfants qui ont reçu la tare héréditaire.

— Alors, l'attaque de bébé était due à cette... cette tare héréditaire?

— Non, Dieu merci. Elle est bien maintenant et peut ne jamais avoir une attaque semblable à celle qui a failli l'emporter, mais cependant, elle a hérité de ce germe maladif, il est caché dans son système et pourrait se développer.

— Mais, alors, moi qui suis en bonne santé et même assez forte, je pourrais donc mourir de la maladie de ma mère?

— Il est impossible de dire, Cecilia, si vous y échapperez ou non. Jusqu'à présent, vous n'en avez rien, mais un léger refroidissement, une petite imprudence, qui n'affecterait pas une autre personne, pourrait mettre vos jours en danger. Veillez à votre santé avec le plus grand soin. Mais, malgré tout, comme je vous le disais, il est impossible de savoir si vous pourrez échapper aux assauts de l'ennemi.

— Cela m'est égal pour moi-même, dit Cecilia, mais Nance, notre chère petite Nance!

Cecilia s'était levée et avait passé ses bras fragiles autour du cou de son mari. Il pressa sur son cœur cette forme légère et posa ses lèvres sur ses joues pâlies.

— Asseyez-vous, dit-il, et donnez-moi votre main. J'ai besoin de penser et de réfléchir.

Digby se voila les yeux d'une de ses puissantes mains. Les rides sur son front se montraient très marquées, ses cheveux semblaient plus gris que d'habitude sur ses tempes. Personne en ce moment n'eût pu lui donner trente-six ans.

— Il y a plus de jours sombres que de jours ensoleillés dans la vie, dit-il enfin. Il me semble qu'un docteur n'en voit que les nuages menaçants et non le soleil.

— Ce n'est pas votre manière habituelle de parler, Laurence.

— Non, mais je pense à notre enfant. Je donnerai ma vie pour la sauver!

— Et moi aussi, dit la jeune mère.

Digby garda encore le silence pendant quelques minutes.

Cecilia était dans une sorte d'atonie qui paralyse l'intensité du sentiment. Elle avait tant souffert la nuit précédente que maintenant une pire souffrance ne lui était plus possible, et qu'elle se trouvait le cœur comparativement en repos, mais son cerveau travaillait activement. Au bout de quelque temps elle toucha le bras de son mari.

— Pourquoi aviez-vous l'air si surexcité, Laurence, en parlant d'une cure possible pour le plus grand des fléaux qui afflige l'humanité?

Elle se leva d'un bond, joignant les mains avec passion :

— Oh! êtes-vous donc sur la trace de ce remède? Est-ce là..... la découverte à laquelle vous avez fait allusion devant moi, une ou deux fois? S'il en est ainsi, vos collègues en ont eu vent. Le Dr Phillips sait, m'a dit Helena, que vous avez en partie découvert quelque chose..... quelque chose d'une immense valeur pour la science.

— Il a dit cela? s'écria Digby. Helena est venue à vous avec un message de Phillips?

— Pas exactement avec un message, seulement M. Phillips dit que vous avez un cerveau spécialement organisé pour les grandes découvertes, mais que les découvertes sans argent ne sont rien du tout.

— Ah! il m'accorde enfin l'intelligence et la capacité! Mais jamais son argent et mon intelligence ne travailleront de concert. Qu'il n'y compte pas!

— Je savais que telle serait votre idée, aussi l'ai-je dit à Helena.

— Vous avez bien fait. J'ai de l'antipathie pour Phillips. C'est le dernier homme au monde en qui je placerais ma confiance.

— Mais, Laurence, vous savez quelque chose. Vous allez me dire à moi ce qu'il en est, n'est-ce pas?

(A suivre.)

L.-T. MEADE.

(Traduit de l'anglais par ARMOR.)

« QUESTIONS ACTUELLES »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 6 JUIN

I. Le T. R. P. Picard. (Quelques documents sur le T. R. P. Picard, deuxième Supérieur général des Augustins de l'Assomption.)

II. Le Congrès socialiste de Bordeaux. (Extraits des discours prononcés au Congrès socialiste de Bordeaux à propos de la question Millerand.)

III. Ephémérides de la semaine.

Abonnement : un an, 6 fr.; un numéro, 0 fr. 15. — *Maison de la Bonne Presse*, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.